

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
UNITÉ CENTRALE D'EXÉCUTION

Projet d'Accessibilité Rurale et de Résilience (PARR) P163490

SPECIALISTE EN GENRE ET SAUVEGARDE SOCIALE DU PARR

Termes de Référence (Mars 2019)

1. CONTEXTE

La République d'Haïti a reçu à titre de don, un financement auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) d'un montant de 75 millions de \$ US en vue de financer le coût du Projet d'Accessibilité Rurale et de Résilience (PARR). La mise en œuvre incombe à l'Unité Centrale d'Exécution (UCE) pour le compte du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC).

L'objectif de développement du projet est (i) d'augmenter l'accès à des routes praticables en tout temps dans les zones sélectionnées, et (ii) d'améliorer la résilience des segments critiques du réseau routier. L'accessibilité des femmes vivant en milieu rural aux services de bases (en particulier aux centres de santé) et aux opportunités économiques est une composante clé du présent projet.

Ce Projet, d'un montant de 75 millions de \$ US, permettra de financer cinq (5) composantes suivantes :

Composante 1 – Amélioration de la connectivité en milieu rurale (45 millions de dollars).

Cette composante améliorerait l'accès à des routes praticables en tout temps et par conséquent aux services essentiels (c'est-à-dire les services de santé obstétricaux et d'urgence) et aux marchés pour la population ciblée. Elle renforcerait également la résilience aux événements climatiques, principalement dans les départements du Sud, du Sud-est et des Nippes où les sous-régions présélectionnées suivantes ont été identifiées : (i) Marigot-Belle-Anse-Thiotte, (ii) Baint-Cotes de Fer, et (iii) Baradères-Aquin.

Composante 2 – Amélioration de la résilience des infrastructures de transport (22 millions de dollars)

Cette composante renforcerait la résilience du réseau routier primaire et secondaire en améliorant, en réhabilitant et, si nécessaire, en reconstruisant l'infrastructure existante, afin de renforcer sa résilience au changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes, dans le but de protéger les points de connexion essentiels / critiques du réseau routier pour empêcher l'interruption du flux de personnes et de biens.

Composante 3 – Promotion du développement de la mobilité durable (3 millions de dollars)

Cette composante a pour objet de renforcer les capacités du gouvernement d'Haïti en matière de gestion de ses infrastructures de transport (routes et ponts), en s'appuyant sur un dialogue de longue date entre le MTPTC et la Banque, soutenu par des investissements et une assistance

technique. Elle soutiendra également la durabilité des résultats du projet et améliorera : a) les politiques de mobilité durable éclairées, (b) la durabilité institutionnelle, en continuant d'aider le MTPTC en matière de transport résilient et de gestion des actifs routiers, et c) des politiques et une gestion du transport urbain durable, grâce à une meilleure stratégie et planification de l'investissement.

Composante 4 : Composante d'intervention d'urgence conditionnelle (1 millions de dollars)

Cette composante faciliterait l'intervention rapide en cas d'urgence, notamment la réalisation de travaux de reconstruction et de remise en état des infrastructures ainsi que des études connexes (activités d'intervention d'urgence). Après un phénomène naturel défavorable qui occasionne une grande catastrophe, le Gouvernement haïtien peut demander à la Banque de réaffecter les fonds du projet au soutien des activités d'intervention d'urgence. Cette composante bénéficierait de ressources provenant de la catégorie des dépenses non affectées et/ou permettrait au gouvernement de demander à la Banque de reclasser et de réaffecter des financements à partir d'autres composantes du projet, afin de couvrir en partie les coûts des interventions d'urgence et de la reconstruction. Des fonds supplémentaires pourraient en outre être mis à disposition au titre de ce guichet, à la même fin.

Composante 5 : Gestion du projet (4 millions de dollars)

Cette composante financerait les coûts liés au renforcement et au développement des capacités institutionnelles en matière de gestion, de coordination, d'exécution, de suivi et d'évaluation du projet ainsi que les coûts associés au personnel clé, aux coûts opérationnels et aux équipements. Un soutien sera également fourni pour assurer une forte présence locale pour une supervision et une surveillance étroite dans les zones ciblées.

En vue de la concrétisation des différentes activités inscrites à l'ensemble des opérations de la Banque Mondiale gérées par l'UCE, il sera fait appel à des prestataires qui seront des Entreprises de construction, des Bureaux d'Études, des Consultants indépendants ou des Fournisseurs de biens et de services.

Afin de lui permettre d'atteindre les missions qui lui sont assignées pour la mise en œuvre des différents projets de la Banque Mondiale et en particulier en matière de genre et de gestion sociale des investissements du PAAR conformément aux dispositions de la réglementation nationale et des politiques de la Banque Mondiale, l'UCE envisage un renforcement de ses effectifs à travers le recrutement d'un (e) Spécialiste en Genre et Sauvegarde Sociale (SGSS) pour l'appuyer.

Les présents Termes de Référence (TdRs) visent à recruter un (e) SGSS du projet dont le profil et le mandat sont définis dans les présents Termes de Référence.

2. OBJECTIFS DU RECRUTEMENT

La fonction de Spécialiste en Genre et Sauvegarde Sociale est d'appuyer l'Unité Centrale d'Exécution (UCE) et en particulier son unité de sauvegarde environnementale et sociale dans la mise en œuvre des actions de suivi, de supervision et de renforcement des capacités visant (i) la mise en œuvre des travaux et activités du projet dans le respect des normes et procédures environnementales prévues par l'accord de don entre le Gouvernement Haïtien (GOH) et de la

Banque Mondiale (IDA) (ii) la promotion et l'intégration de la pris en compte du genre dans l'ensemble des activités, (iii) la prévention de la violence basée sur le genre.

Ceci s'applique à la mise en œuvre de l'ensemble des projets inscrits au Portefeuille, ainsi qu'à l'engagement de Consultants et Firmes de consultation diverses pour la réalisation d'études et services professionnels complémentaires.

Le consultant contribuera activement à assurer le suivi des instruments de sauvegarde en accordant une attention spécifique à au regard de :

- La prise en compte des besoins des femmes dans les différents documents de suivi élaboré
- La mise en œuvre des politiques des sauvegardes sociales, avec des propositions d'outil de consultation et de mobilisation adapté au contexte (type actives, zones d'intervention du projet, caractéristiques démographiques) concernées
- La mise en œuvre des Mécanismes de Gestion de Doléances (MGD) des différentes activités du projet en s'assurant que les protocoles d'enregistrement et de traitement des plaintes tiennent compte des spécificités du contexte et des besoins personnes pouvant être affectées (langue, confidentialité).
- La mise en place et du suivi des outils visant à sensibiliser et prévenir toutes les formes de violences et en particulier les violences basées sur le genre dans les zones d'intervention des travaux de réhabilitation de routes et pistes rurales
- La formation des partenaires acteurs, points focaux et faciliter leur capacités à mettre en œuvre les outils et instruments identifiés projet.

3. TACHES ET RESPONSABILITES

Sous la supervision du Responsable en Gestion Environnementale et Sociale, le ou la Spécialiste en Genre et Sauvegarde Sociale a pour rôle d'appuyer l'Unité Centrale d'Exécution (UCE) dans la réalisation de toutes les activités d'investissements relatives au genre et à la sauvegarde sociale dans le respect des dispositions de la réglementation nationale et des politiques genre et de sauvegarde sociale de la Banque Mondiale.

Sans être limitatif, il ou elle aura à réaliser les activités suivantes constituant les termes de référence qui font partie intégrante du contrat :

	RESPONSABILITES PRINCIPALES	RESULTATS FINAUX ATTENDUS
Sauvegardes Sociales		
1	Divulguer les instruments de sauvegarde sociale notamment le CGES, CPR, PGES, et PAR auprès des acteurs clés de la chaine de mise en œuvre du projet (structures techniques, mairies, populations, entreprises de travaux, missions de contrôle, etc.)	Les principaux instruments de sauvegarde sociale sont divulgués auprès des acteurs clés du projet
2	Assister les communes dans la conduite des ateliers de formation tel qu'indiqué dans la section renforcement des capacités du CGES et du CPR	Les communes sont assistées dans la conduite des différents ateliers de formation

	RESPONSABILITES PRINCIPALES	RESULTATS FINAUX ATTENDUS
3	Évaluer, réexaminer et contrôler, la conformité des projets avec le CPR, PAR, CGES et PGES	La conformité des projets avec le CPR, PAR, CGES et PGES est évaluée et contrôlée
4	Vérifier l'effectivité de réinstallation pour chaque site concerné ainsi que dans les composantes activant la P.04.12	Les réinstallations sont suivies
5	Élaborer des TDR, les revues et l'examen des Plans de Déplacement et de réinstallation, et des études sociales	Les activités relatives au genre et au social sont initiées et suivies
6	S'assurer de l'élaboration du PGES-Chantier et du Plan Hygiène-Santé-Sécurité (PHSS) par l'entreprise en charge des travaux et de son approbation par la Mission de contrôle	Le PGES-Chantier et le PHSS sont approuvés par la mission de contrôles
7	Participer aux revues environnementales et sociales trimestrielles	La participation aux revues est effective
8	Elaborer les termes de référence (TDR) en vue de la conduite d'évaluations sociales et genre pour les sous-projets catégorisés B	Les études d'évaluations sociales et genre pour les sous-projets sont réalisées

	RESPONSABILITES PRINCIPALES	RESULTATS FINAUX ATTENDUS
Genre et VBG		
9	Conduire le processus de screening social des sous-projets sur les possibles impacts sur la situation de genre	Le screening social des sous-projets est réalisé
10	Appuyer l'UCE dans l' des plans de mobilité du PARR (P163490) à travers des consultations participatives avec les communautés y compris des groupes de femmes.	Les plans de mobilité participative prennent en considération les opinions des femmes.
11	Mener les consultations auprès avec les communautés bénéficiaires du projet pour identifier les services disponibles pour les victimes de violence sexuelle	Les services disponibles pour les victimes de violence sexuelle sont identifiés.
12	Veiller à ce que le mécanisme le MGD prévoient des espaces/modalités d'accueil et de communication confidentiels et adéquats pour les victimes	
13	Coordonner et accompagner les consultants qui seront en charge de : <ul style="list-style-type: none"> - De cartographier les services existants pour prévenir, atténuer et répondre aux VBG, y compris les structures médicales et/ou sociales spécialisées qui peuvent accompagner les victimes de VBG ; - Identifier les obstacles qui empêchent les victimes de VBG d'accéder aux services multisectoriels (par exemple, transport, services médicaux/psychosociaux/juridiques, connaissance des services, alphabétisation, langue, etc. 	

	RESPONSABILITES PRINCIPALES	RESULTATS FINAUX ATTENDUS
14	Former les acteurs clés (directions techniques mairies, communautés villageoises, etc.) sur les aspects genre et les mesures de suivi et de surveillance sociale et la mise en œuvre des dispositions sécuritaires et sanitaires du GGES et des PGES	Les principaux acteurs clés sont formés sur les aspects genre et les mesures de suivi et de surveillance sociale
15	Elaborer un rapport d'exécution périodique présentant une analyse globale sur les impacts des activités du projet sur le genre et les actions prises par le projet pour éviter ou minimiser des impacts négatives	Les rapports périodiques sont élaborés et partagés avec la Banque Mondiale
16	Veiller à la prise en compte du genre dans tout le processus de mise en œuvre du projet (PGES, PAR, CGES et CPR,)	Le genre est pris en compte dans le processus de mise en œuvre du projet
17	Vérifier ou intégrer dans les clauses sociales dans les contrats de la mission de contrôle, de l'entreprise, et dans les DAO la Violence Basée sur le Genre (VBG) et Violence contre les enfants ou autres personnes vulnérables	Les clauses sociales sur les VBG sont intégrées dans le contrat de la mission de contrôle et de l'entreprise
18	Être le point focal pour le suivi et la coordination et le reporting relatifs aux incidents et actes de VBG dans les activités du projet	Le projet donne une réponse effective aux problèmes et incidents de VBG

	RESPONSABILITES PRINCIPALES	RESULTATS FINAUX ATTENDUS
Mécanisme de Gestion des Doléances (MGD)		
19	L'implémentation des MGD dans les activités du projet suivant le mécanisme décrit dans le CGES et CPR du projet	Un MGD fonctionnel est mis en place dans toutes les activités du projet
20	Inclure les groupes des femmes dans les consultations et les dispositions du MGD	Les femmes jugent le MGD accessible
21	Appuyer l'UCE dans l'implémentation d'un Mécanisme de Suivi Communautaire pour s'assurer que les travaux du projet reflètent les besoins de la communauté et que les firmes de construction respectent les droits des bénéficiaires (y compris les femmes) aussi que santé et sécurité de la communauté	L'UCE met en œuvre un Mécanisme de Suivi Communautaire

	RESPONSABILITES PRINCIPALES	RESULTATS FINAUX ATTENDUS
Élaboration des rapports		
22	Préparer et transmettre au Coordonnateur les rapports de suivi trimestriel/annuel sur les aspects sociaux, du MGD et du Genre	Les rapports de suivi mensuel, trimestriel et annuel seront élaborés sur les aspects sociaux, du MGD, et du genre sont élaborés
23	Toute autre responsabilité ou tâche qui pourrait lui être confiée par le Coordonnateur allant dans le sens de l'amélioration du suivi du Projet et la réalisation des objectifs de la cellule de coordination du Projet	

4. PROFIL DU POSTE

a. Qualifications requises

Le ou la spécialiste en Genre et Sauvegarde Sociale devra :

- Avoir un Diplôme BAC + 5 années minimum en science sociale, de la nature, en environnement, en sciences géographiques ou forestières ;
- Justifier d'une expérience minimum de 05 ans dans la gestion environnementale, sociale et genre;
- Au moins 5 ans d'expérience dans le design ou la mise en place des programmes de genre ;
- Connaissance des MGDs des projets de développement
- Avoir au moins une (01) mission spécifique de suivi et de surveillance environnementale et sociale de projets ou programmes financés par la Banque mondiale ou d'autres bailleurs bi ou multilatéraux ;
- De l'expérience dans l'évaluation environnementales et sociales (CGES, NIES, EIES, CPR, PAR, Audit, etc.) de projets d'infrastructures est un atout ;
- Être familier (ere) avec le processus de screening environnemental et social.
- Expérience de formation et des consultations avec des leaders et communautés ;

b. Capacité et compétences requises

- Bonne maîtrise de l'outil informatique (traitement de textes, tableurs, gestion de projet et Internet notamment) ;
- Bonne expression écrite et orale en français et une excellente capacité d'analyse, de synthèse et de communication ;
- Aptitude à faire des missions de contrôle à l'intérieur du pays pendant 25% du temps de travail, minimum ;
- Avoir une maîtrise parfaite du français, l'anglais est un atout ;
- Avoir une maîtrise de l'outil informatique : World, Excel, Power Point, Internet, etc.
- Avoir Connaissance des procédures relatives à l'administration des projets financés par les bailleurs de fonds, particulièrement la BID et la Banque Mondiale ;
- Travailler sous pression et respecter les délais impartis dans l'accomplissement des tâches
- Avoir le sens de l'organisation et de la méthode ;
- Avoir le sens de l'analyse et du relationnel ;
- Être dynamique ;
- Avoir un esprit d'équipe ;
- Être en bonne forme physique.

c. Conditions de travail

- La performance du Consultant est évaluée à la fin du contrat sur la base du niveau d'atteinte des objectifs stratégiques de l'UCE ;
- Le travail à effectuer demande une mobilisation intellectuelle intense ;

- Présence au poste au-delà des horaires normaux. Un risque élevé de stress.

5. MONTANT DES HONORAIRES

Le montant des honoraires et les modalités de paiement sont tels que définis dans le Contrat signé entre les parties.